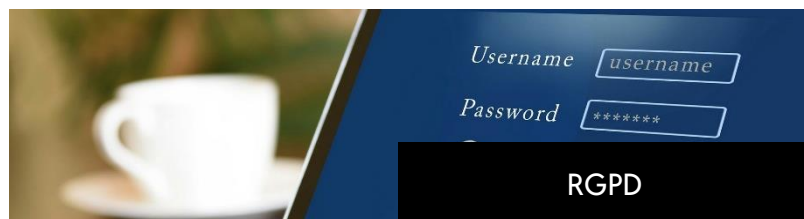
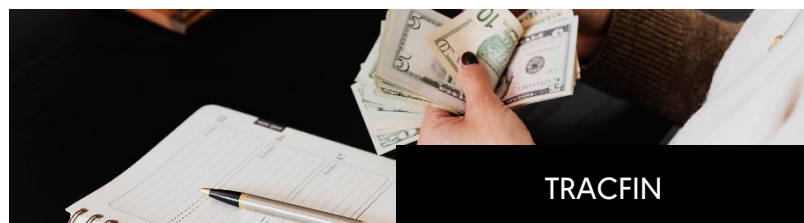
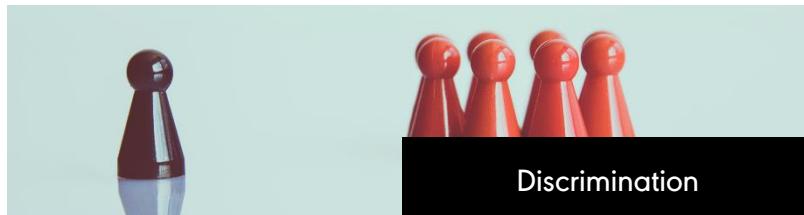


Formations obligatoires : Loi Alur



Création/ Reprise d'une société de transaction :
Vous souhaitez obtenir ou renouveler
voire carte professionnelle de l'immobilier ?

Module 3 : Code de déontologie de l'immobilier

« Chacun d'entre nous porte seul la responsabilité de la forme éthique qu'il a donnée à sa propre vie »

L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ? (2001) de Jürgen Habermas



Objectifs

- Connaître l'approche déontologique
- Sensibiliser sur l'éthique
- Respecter le code de déontologie immobilier



Éligible : Loi Alur



Prérequis :

- Non



Conditions d'admission

- Vous êtes en demande d'obtention de carte professionnel de l'immobilier ou en demande de renouvellement
- Vous souhaitez vous reconvertir, créer ou reprendre une activité dans l'immobilier



Les + de la formation :

- Espace digital
- Supports professionnels de formation
- Annexes personnalisables à votre entreprise



Débouchés

- Professionnels de l'immobilier
- Personnes en reconversion
- Immobilier professionnel



En E-Learning

- 4 Modules entièrement séquencés en courtes vidéos disponible 24h/24 et 7j/7 sur notre plateforme d'E-Learning



Profils visés par le programme

- Créateur ou repreneur de commerces, entreprises, agences immobilières
- Professionnel de l'immobilier
- Conseil en gestion de patrimoine
- Courtier-IOBSP
- Titulaire de la carte T



Compétences visées

- Perfectionnement des connaissances en déontologie de l'immobilier

Dates et Lieu

- Disponibles 24h sur 24 et 7 jours sur 7 durant 4 semaines
- Sur notre Plateforme E-Learning, accès envoyé via e-mail après inscription sur notre site internet www.ability.fr



Pédagogie

- **Méthode active :**
Avec des cas pratiques optimaux et concrets



Outils et matériels

- En ligne via une plateforme de connexion
- Quizz d'encrage mémorialisés
- Supports de présentations animées
- Études de cas concrets



Niveaux

- Niveau 1 = Expert-Spécialiste
- Niveau 2 = Expert
- Niveau 3 = Confirmé



Effectif

- Pas de limite d'effectif
- Compte personnel pour chaque inscription



Évaluation

- Encrage mémoriel
- QCM / Quizz



Durée : 2 h

- *Parcours complet* : 7h
- *Module 1 « Tracfin »* : 2h
- *Module 2 « Discrimination »* : 2h
- **Module 3 « Déontologie »** : 2h
- *Module 4 « RGPD »* : 1h



Modalité et délai

- Notre organisme de formation s'engage à répondre dans un délai de 72 heures.
- Le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne)



Accessibilité

- Toutes nos salles de formation sont aux normes accessibilités
- Tous nos formateurs/intervenants y sont sensibilisés.





- Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de bien vouloir nous en faire part rapidement afin que nous puissions prendre les mesures adaptées pour assurer votre confort de formation
- Le contact de votre référent handicap :
Wendy Yvinec : w.yvinec@stengelin.fr
01 84 80 22 34



Plateforme en ligne

- Après votre inscription à la formation, vous recevrez un mail de connexion à votre compte personnalisé



Dispositif hygiène

- Toutes nos formations assurées conformément aux mesures préconisées dans le cadre de la Covid-19



C.V. des intervenants

- **Stéphane CORRE**
Expert immobilier – hôtellerie



- 17 ans réseau d'experts-référents immobilier professionnel
 - Directeur d'hôtels et résidences para-hôtelière
 - Formateur auprès des CCI en Bretagne (Ecole Hôtelière de Vannes EHV)
 - Animateur "blog des experts du journal de l'Hôtellerie-Restauration"
 - Expert Chambre des Experts Immobilier de France - CEIF
 - Formateur, consultant et animateur expert PRO ICPF
- **Wendy Yvinec**
Accompagnante et référente handicap
 - Assistante de direction et commerciale, agit en tant que coordinatrice pédagogique auprès des apprenants et des futurs formateurs sous-traitants. Elle est également la référente handicap.

Certifications, charte qualité



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie :
Actions de Formation

Le financement de la formation est possible



- OPCO

Tarif 100 € HT soit 120 € TTC



- *Parcours complet* : 250 € ht
- *Module 1 « Tracfin »* : 100 € ht
- *Module 2 « Discrimination »* : 100 €
- **Module 3 « Déontologie »** : 100 €
- *Module 4 « RGPD »* : 50 €

Référence de la formation



- *Parcours* : IMMO 00
- *Module 1 « Tracfin »* : IMMO 01
- *Module 2 « Discrimination »* : IMMO 02
- **Module 3 « Déontologie »** : IMMO 03
- *Module 4 « RGPD »* : IMMO 04

Programme

Module 3 – E-Learning / 2h

Code de déontologie de l'immobilier

1. Introduction
2. La déontologie immobilière - CNTGI
3. Quels sont les champs d'application du code de déontologie ?
4. Quels sont les autres réglementations à prendre en considération ?
5. Qu'est-ce que la non-discrimination ?
6. Focus sur les lois, et les réglementations à prendre en considération dans le cadre du code de la déontologie immobilière
6. Quizz

Modalités

Matériel nécessaire

Vous avez besoin d'une adresse mail, de votre ordinateur, ainsi qu'une connexion internet.



Nos partenaires pour cette formation

- Cabinet Stengelin :
<https://stengelin.fr>



Parcours et formations complémentaires :

- Consulter notre catalogue
- www.ability.fr



Nous contacter

- 01 84 80 80 68
- ability@stengelin.fr



Nous suivre

- www.ability.fr
- Facebook /Ability-109631514646248
- LinkedIn /stengelin-ability



Nous trouver

Tour Mattei | 207 rue de Bercy | 75012 Paris
Cap Ouest/ Place 5 | 27, rue Jean-Marie Le Bris |
29200 Brest

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
11756265675 auprès du préfet de la région d'Ile-de-
France

RCS PARIS 898 654 066 | SIRET 898 654 066 00015
| APE 85.59A

